



Problèmes avec des locataires

Par georges121

Bonjour,

Je voudrais savoir si je dois adresser une LRAR aux locataires du premier étage, deux étages au-dessus de mon appartement, de mon HLM qui refusent d'arrêter leurs nombreuses nuisances sonores dans la journée et tard le soir. Je suis malade, je ne peux pas me reposer ni me coucher à 23 h. Je dois attendre jusqu'à 1h voir 2 h du matin avant que le calme s'installe dans mon immeuble. Ils reçoivent leurs amis et proches à tout moment dans la journée et aussi le soir. Ces nombreux visiteurs à toute heure claquent la porte d'entrée de leur appartement. Leurs chiens aboient à chaque arrivée. Comme ils sont parfois saouls, ils font tomber les chaises dans leur séjour sans se bagarrer. Je pense qu'ils perdent parfois leur équilibre. Je suis allé plusieurs fois leur demander de faire moins de bruit. Je leur ai envoyé une lettre simple. J'ai informé, par email, mon bailleur social qui ne réagit pas. Un couple d'amis de ces locataires avec lesquels je n'avais aucun problème a décidé en guise de représailles de faire aussi du bruit. Ils refusent de m'ouvrir quand je sonne chez eux..J'ai prévu leur envoyé aussi une LRAR
est-ce que je dois envoyer une copie de chacune des LRARs à mon bailleur ? merci

Par AGeorges

Bonjour autre Georges,

Dans ce genre de situation, écrire une lettre simple, faire un mail, téléphoner ou sonner à la porte ne servent à rien.

Envoyer une LRAR aux coupables non plus.

Il faut envoyer une LRAR au bailleur social en lui demandant de faire respecter le règlement. Le tapage diurne ou nocturne n'est pas autorisé par la loi. Vous pouvez aussi appeler la police, c'est elle qui est chargée du maintien de l'ordre, pas vous.

Ne vous attendez pas à un règlement simple et rapide de ce genre de situation. Au besoin, vous pouvez demander à votre bailleur social qu'il vous propose un autre logement dans un coin plus calme. Si vous êtes malade, produisez un certificat médical qui vous recommande le repos et le calme.

Achetez des boules Q. en attendant.

Par georges121

J'habite cet immeuble depuis plus de trente ans. Je n'accepte pas devoir demander un autre appartement dans un autre immeuble car je ne suis pas à l'abri de me retrouver dans la même situation quelques mois ou années plus tard si de nouveaux locataires se comportent de la même façon que ce jeune couple qui vit dans mon immeuble

Par AGeorges

re,

Si vous ne cédez pas et eux non plus, la situation va devenir inextricable, si elle ne l'est pas déjà.

Bien sûr, vous avez le droit pour vous. Donc, faites ce qui vous a été proposé LRAR au bailleur social pour dénoncer le tapage. Il y aura une enquête, peut-être un avertissement et vous risquez des représailles (qui ont d'ailleurs déjà commencé). Le cas échéant, l'organisme HLM peut menacer les perturbateurs de les chasser, ce qui pourrait les calmer. Le feront-ils ?

Essayez de faire venir la police. Il n'est pas sûr qu'ils viennent ou que s'ils le font, le calme ne va pas revenir instantanément, ce qu'ils ne pourront que constater, les bruits ne recommençant qu'après leur départ, éventuellement

un peu plus fort pour vous punir.

Un HLM est, le plus souvent un HCM, habitation de construction médiocre. Les bruits se propagent partout. En contrepartie, les loyers sont faibles. Ce n'est pas, le plus souvent, un lieu calme où un malade peut se reposer et reprendre des forces. Demandez à votre médecin de vous prescrire un repos à la montagne où vous n'entendrez que le bruit des dents des castors.

Désolé de cela, ce forum est très riche de problèmes de bruits, c'est un mal de notre époque. A chacun de s'y adapter. Il y a peu de vraies solutions.

Par georges121

s'il y a une enquête ils vont faire de faux témoignages contre moi ou disent qu'ils n'entendent rien. Le monsieur tranquillité est nul qui travaille pour mon bailleur social. je l'ai déjà appelé pour un autre problème de voisinage, il y a 3 ans. Il m'avait répondu à l'époque que le bailleur ne peut rien faire et il m'avait dit aussi qu'il avait fait une enquête de voisinage à ce propos. Aucun locataire n'avait entendu le moindre bruit!!